

Solvac : Premier acompte de dividende 2024 à 3,486 € brut par action, en augmentation de 4,0%

1. Le revenu cash¹, alimenté par les flux de dividendes des participations dans Solvay et Syensqo, s'établit à 132,1 millions € contre 132,1 millions € en 2023, et donc au même niveau qu'en 2023. Le dividende total distribué par Solvay et Syensqo en 2024 est au même niveau que le dividende distribué par Solvay en 2023 car le dividende unitaire des deux sociétés ensemble, 4,05 €/action, est égal au dividende unitaire de Solvay distribué en 2023.

	1 ^{er} semestre 2023	1 ^{er} semestre 2024
<i>Dividende Solvay par action – janvier (en €)</i>	1,54	1,62
<i>Nombre d'actions Solvay détenues par Solvac (en millions)</i>	32,6	32,6
Dividende Solvay encaissé en janvier (en millions €) (a)	50,2	52,8
<i>Dividende Syensqo par action – mai (en €) (*)</i>		1,134
<i>Nombre d'actions Syensqo détenues par Solvac (en millions)</i>		32,6
Dividende Syensqo encaissé en mai (en millions €) (b)		37,0
<i>Dividende Solvay par action – juin (en €)</i>	2,51	0,81
<i>Nombre d'actions Solvay détenues par Solvac (en millions)</i>	32,6	32,6
Dividende Solvay encaissé en juin (en millions €) (c)	81,9	26,4
<i>Précompte sur dividende Syensqo à encaisser en décembre 2024 (en €/action)</i>		0,486
<i>Nombre d'actions Syensqo détenues par Solvac (en millions)</i>		32,6
Précompte sur dividende Syensqo à encaisser en décembre 2024 (en millions €) (d)		15,8
Revenu cash (a) + (b) + (c) + (d) ¹ (en millions €)	132,1	132,1
Charges opérationnelles (en millions €)	-1,2	-1,6
Autres charges opérationnelles (en millions €)	-0,4	-0,0
Charges financières nettes (en millions €)	-1,3	-1,8
Résultat cash^{1,2} (en millions €)	129,2	128,7

(*) : Pour le dividende perçu le 31 mai 2024 (1,134 €/action, hors précompte mobilier) de la société Syensqo : le précompte mobilier de 0,486 €/action sera perçu après une détention ininterrompue d'une durée d'un an de sa participation par Solvac, ce qui sera le cas le 09 décembre 2024.

La détention de Solvac dans Solvay est de 30,81% à fin juin 2024, stable par rapport au 31 décembre 2023. La détention de Solvac dans Syensqo est de 30,81% à fin juin 2024, stable par rapport au 31 décembre 2023.

¹ Solvac utilise certains indicateurs de performance non GAAP qu'il convient de définir ici :

- Le revenu cash correspond à ses revenus encaissés sur la période. Il se définit comme le flux de trésorerie obtenu par le paiement des dividendes reçus de Solvay et de Syensqo.
- Le résultat cash se définit comme le revenu cash réduit des charges d'intérêts et des autres produits et charges (financiers/d'exploitation). C'est sur base de cet indicateur que le Conseil d'Administration détermine les montants proposés à la distribution par Solvac.

² Le résultat net par action et le résultat net dilué par action sont identiques. Le nombre moyen pondéré d'actions utilisé pour les calculs par action est de 21.375.033 en 2023 et en 2024.

Pour autant que les comptes statutaires l'autorisent, c'est sur la base du résultat cash, et après couverture des frais, que le Conseil d'Administration détermine les montants proposés à la distribution par Solvac.

Comme annoncé dans le Communiqué de Presse du 14 mars 2024, Solvac ne publiera plus de résultats consolidés établis sur base du référentiel IFRS. La publication se limitera donc aux comptes statutaires de la société établis selon le référentiel comptable applicable en Belgique.

2. Le Conseil d'Administration communique les chiffres des comptes statutaires relatifs à Solvac SA (normes comptables belges) pour le premier semestre 2024 :

Millions €	1 ^{er} semestre 2023	1 ^{er} semestre 2024
Résultat financier	80,6	77,5
Résultat d'exploitation	-1,2	-1,6
Résultat non-récurrent	-0,4	-0,0
Résultat avant impôts	79,0	76,0
Résultat après impôts	79,0	76,0

Solvac a enregistré au premier semestre de cette année le solde du dividende ex-2023 de Solvay et de Syensqo. Ce montant est en baisse par rapport à 2023 compte tenu du fait qu'en 2023 l'acompte enregistré sur le dividende de Solvay incluait pour 40 % l'augmentation de dividende de 0,2 € brut par action. A dividende total inchangé ex-2023 de 4,05 € brut par action, le solde enregistré en 2024 diminue dès lors d'un montant total de 2,6 millions €, ce qui explique la baisse du résultat financier par rapport à 2023. En cash, tant en 2023 qu'en 2024, c'est un dividende total constant de 4,05 € brut par action qui a été perçu par Solvac de Solvay et de Syensqo.

3. Conformément à la politique de distribution de dividendes de la société, le Conseil d'Administration a décidé de fixer le premier acompte de dividende à 60% du dividende total de l'année précédente, soit 3,486 € brut/action. Ce montant est en augmentation de 4,0% par rapport au premier acompte de dividende de l'exercice 2023.

Le montant net du premier acompte de dividende s'établit à 2,44 €/action, après déduction du précompte mobilier de 30%⁽¹⁾. Ce premier acompte de dividende sera mis en paiement le 27 août 2024. Ceci entraînera une distribution brute de 74,5 millions €. Les actions Solvac se traiteront ex-dividende sur Euronext Bruxelles à partir du mercredi 14 août 2024 et les opérations doivent nous être notifiées pour le lundi 19 août 2024 au plus tard. Toute opération non enregistrée à cette date devra être récupérée (achat) ou restituée (vente) par l'intermédiaire financier ayant exécuté l'opération.

Solvac confirme sa politique de distribution de la quasi-totalité des dividendes de Solvay et de Syensqo après déduction de ses coûts et de ses charges financières.

En ce qui concerne la temporalité des acomptes de dividende, Solvac décidera le cas échéant du paiement d'un second acompte de dividende - valant solde, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire-, sur base des décisions que Solvay et Syensqo communiqueront en novembre en matière d'acompte sur dividende lors de la publication de leurs résultats du troisième trimestre. Le paiement interviendra en 2025 après l'encaissement par Solvac des acomptes annoncés par Solvay et par Syensqo à ce titre.

⁽¹⁾Pour les actionnaires non-résidents, la Belgique a conclu avec un certain nombre de pays étrangers des conventions fiscales internationales qui limitent en général à 15 % voire à 10 % la charge de ce précompte (<https://www.solvac.be/actualites/communications-de-dividende/>). Le premier volet du formulaire 276 Div. AUT, dûment rempli, signé et visé par les autorités fiscales compétentes doit parvenir à Solvac au plus tard le 06 septembre 2024.

4. Remarques

1. Rapport du commissaire

EY confirme que ses travaux de contrôle sur les états financiers de Solvac SA, établis avec les dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, sont terminés quant au fond. EY confirme que les informations financières figurant dans le présent communiqué de presse ne nécessitent aucun commentaire de sa part et concordent avec les états financiers de Solvac SA.

Le rapport du commissaire avec les conclusions est joint en annexe 1.

2. Contenu

Ce communiqué contient de l'information réglementée conforme au référentiel comptable en Belgique.

L'analyse de la maîtrise des risques figure dans le rapport annuel, disponible sur Internet (www.solvac.be). Il n'y a pas eu de changements dans l'identification des risques au 30 juin 2024 par rapport au 31 décembre 2023.

3. Transactions significatives avec les parties liées

Les transactions significatives avec les parties liées au cours de l'exercice sont relatives au dividende explicité ci-dessus. Il n'y a pas d'autres transactions significatives avec les parties liées à mettre en évidence.

4. Actions Solvac

	2023	2024
Nombre d'actions émises en fin de période	21.375.033	21.375.033

5. Déclaration des personnes responsables

M. Jean-Marie Solvay, Président du Conseil d'Administration et M. Melchior de Vogüé, Président du Comité d'Audit, déclarent qu'à leur connaissance :

- les états financiers, établis conformément aux normes comptables applicables, donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'émetteur ;
- le rapport intermédiaire contient un exposé fidèle sur l'évolution des affaires, les résultats et la situation de l'émetteur.

Dates clés 2024 de la communication financière

- 27 août 2024 : Mise en paiement du premier acompte de dividende de l'exercice social 2024
- 11 décembre 2024 : Communiqué de presse relatif au second acompte de dividende de l'exercice social 2024

Pour plus d'information, nous vous invitons à contacter:

SOLVAC S.A.

Investor Relations

Rue des Champs Elysées, 43 - 1050 Bruxelles

Tél. : 32/2/639.66.30

Mail : Investor.relations@solvac.be

Solvac est une société anonyme de droit belge fondée en 1983 et cotée en bourse sur Euronext Bruxelles sous le code ISIN BE0003545531 (**SOLV**). Ses actifs consistent exclusivement en une participation de plus de 30 % dans le capital de Solvay SA et de 30% dans le capital de Syensqo SA. Ses titres sont exclusivement nominatifs. Ils peuvent être détenus librement par des personnes physiques ou, moyennant agrément du Conseil d'Administration, par des personnes morales ou assimilées aux conditions reprises dans sa politique d'agrément. Au 30 juin 2024, sa capitalisation boursière s'élevait à 2,35 milliards €.

Dit persbericht is ook in het Nederlands beschikbaar - This press release is also available in English

Nous vous présentons les états financiers au 30 juin 2024 (ainsi que les chiffres comparatifs au 30.06.2023 et au 31.12.2023) selon le référentiel du droit comptable belge. Il n'y a pas eu de changements aux règles d'évaluation appliquées et telles que publiées dans les comptes publiés au 31.12.2023.

Compte de résultat au 30 juin 2024.

Milliers €	30.06.2023	31.12.2023	30.06.2024
Ventes et Prestations	2	5	2
Autres produits d'exploitation	2	5	2
Coûts de prestations	-1 570	-4 747	-1 597
Services et bien divers	-979	-2 027	-1 235
Rémunérations	-202	-417	-197
Amortissements	-3	-6	-2
Provisions pour risques et charges	0	0	0
Autres charges d'exploitation	-53	-105	-70
Produits et charges d'exploitation non-récurrents	-334	-2 193	-93
Bénéfices/Pertes d'exploitation	-1 568	-4 742	-1 595
Produits financiers	82 098	135 222	79 339
Produits des immobilisations Fin.	81 880	134 727	79 270
<i>Dividendes</i>	<i>81 880</i>	<i>134 727</i>	<i>79 270</i>
Produits des actifs circulants	218	495	68
<i>Intérêts</i>	<i>218</i>	<i>495</i>	<i>68</i>
Autres produits financiers	0	0	0
Charges financières	-1 567	-3 137	-1 763
Charges des dettes	-1 561	-3 132	-1 757
Autres charges financières	-7	-5	-6
Bénéfices avant impôts	78 962	127 343	75 980
Impôts et Taxes	0	0	0
BENEFICE	78 962	127 343	75 980
DISTRIBUTION		-124 189	
BENEFICE A REPORTER		3 154	
BENEFICE par ACTION (€)		5,96	

Notes :

Coût des prestations.

Le coût des prestations augmente de 2% en 2024 par rapport à 2023.

Produits financiers

Solvac a enregistré au premier semestre de cette année le solde du dividende ex-2023 de Solvay et de Syensqo. Ce montant est en baisse par rapport à 2023 compte tenu qu'en 2023 l'acompte sur dividende de Solvay incluait pour 40 % l'augmentation de dividende de 0,2 € brut par action. A dividende total inchangé de 4,05 € brut par action, le solde enregistré en 2024 diminue dès lors d'un montant total de 2,6 millions €, ce qui explique la baisse du résultat financier par rapport à 2023. En cash, tant en 2023 qu'en 2024, c'est un dividende total constant de 4,05 € brut par action qui a été perçu par Solvac de Solvay et de Syensqo.

Charges financières

L'augmentation de ces charges de 196 K€, c'est-à-dire de 1.567 K€ en S1 2023 à 1.763 K€ en S1 2024 est principalement due à l'augmentation des taux d'intérêts sur la dette financière à court terme de 15 millions € (à 4,41% en 2024 vis-à-vis de 2,96% en 2023 et pour environ 45 jours de plus en 2024).

Le bénéfice net.

Le bénéfice net du premier semestre 2024 diminue de 3,0 millions € par rapport à la même période en 2023 et s'élève à 76,0 millions €.

Bilan au 30 juin 2024

Milliers €	30.06.2023	31.12.2023	30.06.2024
ACTIF			
ACTIFS IMMOBILISES	2 697 685	2 697 679	2 697 677
Immobilisations incorporelles	4	1	0
Site Internet	4	1	0
Immobilisations corporelles	11	10	9,9
Autres immobilisations corporelles	11	10	9,9
Immobilisations financières	2 697 667	2 697 667	2 697 667
Entreprises liées	2 697 667	2 697 667	2 697 667
<i>Participations Solvay</i>	2 697 667	613 217	613 217
<i>Participations Syensqo</i>		2 084 451	2 084 451
ACTIFS CIRCULANTS	68 403	57 270	68 415
Créances à un an au plus	65	52 995	16 023
Créances commerciales			0
Autres créances	65	52 995	168
...Créance dividendes Syensqo SA			15 854
Placements de trésorerie	0	0	0
Valeurs disponibles	67 831	4 221	51 967
Comptes de régularisation	507	54	425
Charges à reporter	507	54	425
TOTAL DE L'ACTIF	2 766 085	2 754 949	2 766 092
PASSIF			
CAPITAUX PROPRES	2 532 772	2 535 925	2 535 925
Capital	192 787	192 787	192 787
Capital souscrit	192 787	192 787	192 787
Prime d'émission	572 822	572 822	572 822
Réserves	378 689	378 689	378 689
Réserve légale	19 279	19 279	19 279
Réserves indisponibles	359 411	359 411	359 411
Bénéfice reporté / à reporter	1 388 474	1 391 628	1 391 628
DETTES	154 348	219 024	154 187
Dettes à plus d'un an	150 000	150 000	150 000
Etablissements de crédit	150 000	150 000	150 000
Dettes à un an au plus	2 500	67 873	2 333
Dettes financières		48 600	0
Dettes commerciales	285	1 633	254
Dettes fiscales, salariales & sociales	62	15 276	79
Autres Dettes	2 153	2 364	2 000
Comptes de régularisation	1 848	1 152	1 854
Charges à imputer	1 848	1 152	1 854
Bénéfice de la période	78 965	0	75 980
Bénéfice de l'exercice à affecter	78 965	0	75 980
TOTAL DU PASSIF	2 766 085	2 754 949	2 766 092

Notes :

Immobilisations financières.

Ce poste (2 698 millions €) représente la valeur comptable des participations détenues au 30 juin 2024 dans Solvay et dans Syensqo à la suite de la scission de Solvay intervenue le 8 décembre 2023. Ces participations sont évaluées au coût historique.

Valorisation de la participation.

Les cours de bourse de Solvay (cours de clôture au 28 juin 2024) de 32,87 €/action et de Syensqo (cours de clôture au 28 juin 2024) de 83,57 €/action, sont tous deux supérieurs aux cours de valorisation historiques de Solvay et de Syensqo issus de la scission de Solvay.

Il n'y a donc pas d'indice de perte de valeur à noter.

Créances à un an au plus

Les créances à un an au plus (16 millions €) au 30 juin 2024 représentent principalement le précompte mobilier de 0,486 €/action sur le dividende Syensqo, qui sera perçu après une détention ininterrompue d'une durée d'un an de sa participation par Solvac, ce qui sera le cas le 09 décembre 2024. Syensqo s'est engagée à payer ce montant de précompte à Solvac au plus tard le 15 décembre 2024.

Dettes financières

Les dettes à plus d'un an s'élèvent à 150 millions € comme suit :

- emprunt de 50 millions € au taux de 2,75% avec échéance en 2025
- emprunt de 50 millions € au taux de 1,47% avec échéance en 2027
- emprunt de 50 millions € au taux de 1,16% avec échéance en 2029

Les besoins de trésorerie de Solvac à partir de fin août sont couverts par une nouvelle ligne de crédit mise en place à partir de septembre 2022 jusqu'en août 2025.

Le bénéfice net à 6 mois (76,0 millions €) figure au bilan semestriel avant répartition.